

## SEANCE DU 4 décembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	9

L'an deux mille vingt, le 4 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Phillippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MARQUET Bénédicte  
SIVÉC Jean  
OGER Isabelle

IMMER Alain  
MENEHIN Gaël  
VALANCE Bénédicte  
WALLERICH Alain

THILL Céline

LISTE DES ABSENTS :

BRUN Jérôme  
VIEIRA Christophe

DEBAILLEUL Delphine  
REUTER Olivier

GUINDT Philippe  
PEREIRA Julien

Procuration de Philippe GUINDT à Bénédicte MARQUET  
Procuration de Christophe VIEIRA à Gaël MENEHIN  
Procuration de Julien PEREIRA à Phillippe GAILLOT  
Procuration de Delphine DEBAILLEUL à Alain IMMER

Objet : 2020 – 522 Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
  - n°28 de l'exercice 2015, (PERNET Thierry, 15€)
  - n°14 et 30 de l'exercice 2010 (GRIEUX Jennifer 412,84€ et 582€)
  - n°4 de l'exercice 2011, (GRIEUX Jennifer 600€)
- que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 15 euros pour la liste 2117490212 et à 1594,84 pour la liste 2619590512.
- que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 05/12/2020

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/12/2020

Le Maire,

 

 